

**Décision de la Présidente n° :
81-2025**

**Objet :
Marché de travaux Chaponost
Doumer-Chapard-Lésignano
Avenant n° 3 du lot 1**

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant le lot 1 du marché de travaux d'aménagement de voirie des rue Chapard/Doumer/Lésignano notifié à l'entreprise Guintoli en date du 2 novembre 2023 ;
- Considérant les adaptations apportées au projet par avenant n° 1 et n° 2 ;
- Considérant la nécessité de prolonger le délai global du marché pour permettre la réalisation des revêtements en béton dans le cadre du lot 2 de cette opération ;

DECIDE

Article 1 : Le délai est prolongé de 4 semaines portant le délai global à 42 semaines (période de préparation non incluse).

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

La Présidente,